



Comité Social du Personnel  
du Pays de Martigues

Le 20 mai 2022

AC/FG/VG

Dossier suivi par Virginie GASMI

☎ : 04.42.44.32.50

Courriel : [virginie.gasmi@ville-martigues.fr](mailto:virginie.gasmi@ville-martigues.fr)

[liste-cos@ville-martigues.fr](mailto:liste-cos@ville-martigues.fr)

**OBJET** : Arbre de Noël des enfants du personnel adhérent

C'est avec grand plaisir que le Comité Social du Pays de Martigues vous adresse, sous ce pli, le catalogue des jouets proposés aux enfants des adhérents à l'occasion de l'Arbre de Noël 2022.

Comme chaque année, un jouet pourra être choisi parmi plusieurs sélections possibles classées selon les tranches d'âge suivantes :

TRANCHES D'ÂGE	FICHES PROPOSÉES
2022 - 2021	0A - 0B
2020 - 2019	2A - 2B
2018 - 2017	4C - 4D
2016 - 2015 - 2014	6D - 6E
2013 - 2012	9D - 9E
2011 - 2010	11E - 11F

Nous vous invitons à compléter le verso de ce document en précisant le numéro du jouet choisi **dans la catégorie d'âge de l'enfant ou, éventuellement, dans la catégorie inférieure** et à le retourner dûment complété et signé au Comité Social **avant le 24 juin 2022**.

Nous attirons votre attention sur le respect de cette date car, en raison de la conjoncture actuelle, des difficultés d'approvisionnement et de délai de livraison pourraient survenir.

**Nous sommes donc dans l'obligation de transmettre au fournisseur notre commande au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2022.**

Un cadeau d'office sera attribué à tout enfant dont le choix ne nous sera pas parvenu dans les délais.

Le secrétariat du COS reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président

Alain CANTINI



# Arbre de Noël des enfants du Personnel Année 2022

**Adhésion COS  
obligatoire**

**IMPORTANT**

A retourner au COS avant le 24 juin 2022

Commande adressée au fournisseur le 1<sup>er</sup> juillet 2022

NOM

PRÉNOM

NOM ET PRÉNOM DES ENFANTS	DATE DE NAISSANCE	CHOIX CADEAU (Préciser n° fiche et n° jouet)	
		CHOIX CADEAU N°1	CHOIX CADEAU N°2 (SI CHOIX N°1 INDISPONIBLE)

**Rappel :**

- L'attribution d'un jouet est prévu jusqu'à 12 ans inclus
- Pour les enfants âgés de 13 et 14 ans en 2022, le Comité Social procédera en fin d'année au versement d'une prime de 50€ sur le compte de l'adhérent (sous réserve d'adhésion et d'enregistrement des coordonnées bancaires valides).



**Signature de l'adhérent**